

prêts cet après-midi à nous donner une explication très détaillée et un rapport complet de toutes les opérations concernant le régime de location et d'achat à l'intention des anciens combattants de Fraserview à Vancouver. Depuis 1962, on a clairement exposé à la Chambre quel intérêt avait suscité la politique du gouvernement en matière d'habitation ou celle de la Société centrale d'hypothèques et de logement mise en œuvre à Fraserview dans la ville de Vancouver, chez les anciens combattants de Vancouver, en particulier, et de l'ensemble du Canada, de même que chez les députés de la Colombie-Britannique.

Si le gouvernement ou la SCHL avaient abordé la question avec bon sens et réalisme, nous ne serions pas contraints de faire une enquête approfondie en comité cet après-midi. Comme on l'avait promis, il aurait fallu tenir une audience publique à Vancouver où toute la question aurait été exposée, après quoi on aurait pris une décision. Ou alors, le comité parlementaire des affaires des anciens combattants aurait pu être saisi du problème afin de l'étudier et de faire rapport à la Chambre. Par ailleurs, eu égard à la décision prise par le gouvernement ou la Société centrale d'hypothèque et de logement, ou les deux, de ne pas tenir d'audition publique à Vancouver, comme on l'avait demandé et comme on l'avait promis, et de ne pas renvoyer la question au comité des affaires des anciens combattants, les députés n'ont pas d'autres recours que celui d'insister, en fait, d'exiger, avant que cet article ne soit adopté, les renseignements les plus détaillés et une explication des plus complètes sur la ligne de conduite. Quand je parle de renseignements les plus détaillés, je ne veux pas parler seulement des deux dernières années. J'espère que le ministre ou ses fonctionnaires ont ces renseignements à portée de la main pour tout ce qui figure au bilan, à partir du début de la construction en 1949 jusqu'au moment présent.

Je demande un bilan indiquant le pour et le contre, les recettes et les dépenses. Je voudrais que la colonne des dépenses indique le coût du terrain, des services assurés à la construction, de la construction, de l'entretien, de l'assurance, le montant des taxes et celui de l'amortissement que la Société centrale d'hypothèques et de logement a défalqué depuis 1949. D'autre part, les recettes devraient indiquer les loyers et les ventes. Enfin, monsieur le président, il faudrait que nous connaissions la relation entre les loyers qu'on exige maintenant et les prix de vente demandés.

J'ai posé une question au ministre il y a quelques jours et un autre député lui en a posée une, la semaine dernière, je crois; on

[M. Winch.]

nous a dit que chacun a signé un contrat de location ou de vente, à l'exception de 50. Je crois que tel était le chiffre donné. Je ne suis pas en mesure de le contester, d'affirmer qu'il est exact ou erroné. J'accepte la parole du ministre. Néanmoins, il y a un point sur lequel je ne voudrais pas qu'il y ait le moindre malentendu: même s'il n'y a que 50 qui n'ont pas encore accepté le prix de vente ou signé un contrat de location, ils sont appuyés, en ce qui concerne le principe qu'ils endossent, par les centaines qui ont signé. J'affirme, sans crainte d'être démenti que la plupart de ceux qui ont signé au cours des deux dernières années l'ont fait sous l'empire de l'intimidation et de la crainte, parce qu'on leur a écrit que s'ils n'acceptaient pas le prix de location ou de vente, on leur enverrait un avis d'expulsion.

Il y en a beaucoup qui plient devant ces procédés, parce qu'ils estiment n'avoir aucun recours. J'ai aussi employé le mot crainte. Il se peut qu'il y ait un meilleur terme qui m'échappe en ce moment. A quelles difficultés doivent-ils faire face à l'heure actuelle? Tout d'abord, il faut trouver un logis à Vancouver ou au Sud de la Colombie-Britannique; il y a ensuite les frais de déménagement, les dérangements pour la maisonnée et les enfants qui se trouvent séparés des seuls amis qu'ils ont dans la localité et doivent changer d'école. Si l'on considère toutes ces raisons, on comprend pourquoi tant de gens ont signé à leur corps défendant, sous l'empire de l'intimidation et de la crainte. Et je ne parle pas par oui-dire, monsieur le président. Je me suis entretenu avec un grand nombre de ces personnes, la semaine dernière, à Fraserview.

Or, monsieur le président, nous demandons un bilan des années 1949 à 1964. Nous voulons que le ministre nous indique les principes fondamentaux qui, d'après les dossiers, ont présidé à la construction de ces maisons. Quels étaient les engagements précis ou tacites au moment où les anciens combattants ont occupé ces maisons? Quelle était l'attitude adoptée par le parti libéral jusqu'à l'an dernier au sujet de la situation à Fraserview où le gouvernement et la SCHL demandent à environ 1,200 anciens combattants de Vancouver de combler les pertes subies ailleurs au Canada? Nous voudrions savoir plus précisément pourquoi le gouvernement qui s'intéresse tellement à l'ancien combattant durant les campagnes électorales veut maintenant lui extorquer de l'argent? A ma connaissance, le gouvernement n'a pas l'intention de tenir compte dans chaque année le prix de vente de la dépréciation des maisons, résorbée depuis leur construction. Bien entendu, lorsque je dis chaque année, j'exagère peut-être un peu. Si je me souviens bien, la Société centrale d'hypothèques et de